

de Montréal, depuis quelques années, nous avons l'avantage de pouvoir faire cet exercice en commun, et il se présente à nous sous une forme des plus attrayantes. Le deuxième jeudi de chaque mois, tous les prêtres sont convoqués, à deux heures de l'après-midi, à l'église de Notre-Dame, dans la chapelle du Sacré-Coeur. Pour un peu de temps, ils ont suspendu toutes les occupations, tous les labeurs de leur ministère. Ils vont méditer la parole du divin Maître : *Porro unum est necessarium*. Ils entendent une instruction qui leur rappelle l'un de leurs devoirs d'état. Ils font leur examen de conscience, qui est suivi de la préparation à la mort. Et le tout finit par la bénédiction du Saint-Sacrement. C'est une heure éminemment bienfaisante pour l'âme, une heure de prière qui ne peut pas ne pas porter ses fruits.

Chers collaborateurs, je vous demande instamment encore une fois de vous rendre à cette réunion pieuse et fraternelle. Ne vous en dispensez que pour des raisons très graves. Curés, donnez l'exemple, amenez vos vicaires avec vous. Accourez au saint rendez-vous comme à une fête de l'âme. Ce ne sera pas du temps perdu. Une grâce aussi précieuse ne doit être négligée par aucun de nous. Je compte donc que, désormais, l'exercice de la retraite du mois sera fidèlement suivi. Que ceux qui ne peuvent pas venir le faire à Notre-Dame le fassent en leur particulier.

II. — LA LAMPE DU TRÈS SAINT-SACREMENT. — L'huile d'olive est devenue très rare et très chère en notre pays. En conséquence, usant des pouvoirs récemment conférés aux évêques par le Saint-Siège, je règle ce qui suit : 1o L'huile d'olive aura toujours la préférence pour la lampe du Saint-Sacrement, et là où l'on pourra s'en procurer facilement, on devra continuer de s'en servir. — 2o A